

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le **5 décembre 2017** à 19 h 30 à la salle du conseil (salle du centre) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard et assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Lapointe ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, madame Karine Paquet. Sont présents, mesdames et messieurs les conseillers :

René Guimond	# 1
Dany Boucher	# 2
Jean-François Bienvenue	# 3
Marie-Blanche L'Hérault	# 4
Carole Plamondon	# 6

Et est absent, le conseiller #5, monsieur Sylvain Paris.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés 176-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point « varia » ouvert.

Adoptée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017
5. Prix des salles communautaires 2018
6. Prix des services administratifs 2018
7. Contributions et ententes avec les divers organismes 2018
8. Règlement 353-2017 fixant le taux de taxation et la tarification de différents services municipaux, les modalités de paiement, les intérêts sur arrérages et les conditions de perceptions pour l'exercice 2018
 - 8.1. Avis de motion du règlement 353-2017
 - 8.2. Présentation du projet de règlement 353-2017
9. Date des séances du conseil pour l'année 2018
10. Horaire des fêtes 2017
11. Salaire et conditions des employés 2018 - Indexation annuelle
12. Paiement des factures de décembre et du 1^{er} janvier
13. Demande d'aide financière
 - 13.1. Noël des enfants – Loisirs de Deschaillons-sur-St-Laurent
 - 13.2. CIEL Lotbinière-Ouest
14. Assurance collective
 - 14.1. Mandat à ASQ Consultant en avantages sociaux
 - 14.2. Délégation pour soumission
15. Urbanisme
 - 15.1. Adoption du 2^e projet de règlement # 348-2017 modifiant le plan d'urbanisme # 306-2011

- 15.2. Adoption du 2^e projet de règlement # 349-2017 modifiant le règlement de zonage # 308-2011
- 15.3. Adoption du 2^e projet de règlement # 350-2017 modifiant le règlement de lotissement # 311-2011
- 15.4. Adoption du 2^e projet de règlement de concordance # 351-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 310-2011
- 15.5. Adoption du 2^e projet de règlement # 352-2017 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction # 309-2011
- 16. Brossage mécanique et développement du puits P-1
- 17. Étude d'opportunité sur un regroupement de services avec la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent
- 18. Finances
 - 18.1. Revenus
 - 18.2. Dépenses
 - 18.3. Salaires
- 19. Rapport des élus
- 20. Correspondance
- 21. Varia
- 22. Période de questions
- 23. Ajournement de l'assemblée

03. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

Rés 177-17

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Blanche L'Hérault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal du 14 novembre 2017 soit adopté, incluant le tableau des revenus/dépenses mis à jour.

Adoptée.

05. PRIX DES SALLES COMMUNAUTAIRES 2018

Rés 178-17

CONSIDÉRANT QUE les prix des salles en 2018 seront les suivants :

Salle municipale :	140,00\$
Salle du Centre :	95,00\$
Salle de la gare :	95,00\$

CONSIDÉRANT QUE les tarifs spéciaux applicables lors de funérailles en 2018 seront les suivants :

- Salle municipale :
 - Funérailles avec repas 170,00\$
 - Salon funéraire 1 jour 225,00\$
 - Salon funéraire 2 jours 310,00\$
 - Salon funéraire 3 jours 440,00\$
- Salle du centre :
 - Funérailles avec repas 126,00\$

- Salon funéraire 1 jour 154,00\$
- Salon funéraire 2 jours 216,00\$
- Salon funéraire 3 jours 301,00\$

La salle de la gare sera louée pour des événements spéciaux seulement (ex : conférence de presse, vernissage, etc.) et qui ne nécessite pas un aménagement avec tables et chaises.

CONSIDÉRANT QUE les locations de salles pour information à la communauté présentée par un organisme domicilié à Parisville sont gratuites et que toutes autres demandes pour une location de salle qui procurent des fonds pour un projet Parisvillois sont à 43.00\$.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre un tarif de montage de salle à 44,00\$/heure, selon la demande du client.

CONSIDÉRANT QUE la location des salles est exempte de taxes, car la municipalité n'est pas inscrite aux fichiers de la TPS et de la TVQ.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Carole Plamondon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'approuver le tarif des salles pour 2018, avec certaines augmentations par rapport à l'an dernier, et d'autoriser le maire et la directrice générale à négocier les prix pour les demandes spéciales.

Ces tarifs seront maintenant adoptés par règlement et inclus dans celui-ci à compter de 2018.

Adoptée.

06. PRIX DES SERVICES ADMINISTRATIFS 2018

Rés 179-17

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Carole Plamondon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de conserver les tarifs des photocopies (0.35\$ la copie noir et blanc, 0.15\$ pour les organismes et 1\$ la copie couleur) et des télécopies (2\$ l'envoi, 1\$ pour les organismes) pour l'année 2018.

Ces tarifs seront maintenant adoptés par règlement et inclus dans celui-ci à compter de 2018.

Adoptée.

07. CONTRIBUTIONS ET ENTENTES AVEC LES ORGANISMES 2018

Rés 180-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend entente chaque année avec les organismes de Parisville pour l'utilisation de locaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes précisent les conditions de locations des salles et locaux divers ainsi que les conditions concernant les assurances, entretien, responsabilités, compensations et frais relatifs à ces usages;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes seront reconduites pour l'année 2018 sans indexations, excepté le coût régulier de la location de la salle municipale tel que spécifié à la résolution 178-17;

CONSIDÉRANT QUE chacun des organismes ont leur propre entente avec la municipalité et que celles-ci sont décrites à l'**annexe A** du présent document;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les ententes décrites à l'**annexe A** soient reconduites. L'**annexe A** faisant partie intégrante du présent document.

Adoptée.

08. RÈGLEMENT 353-2017 FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX, LES MODALITÉS DE PAIEMENT, LES INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTIONS POUR L'EXERCICE 2018

08.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 353-2017

Rés 181-17

Je, madame Marie-Blanche L'Hérault conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement 353-2017 fixant le taux de taxation et la tarification de différents services municipaux, les modalités de paiement, les intérêts sur arrérages et les conditions de perceptions pour l'exercice 2018.

Donnée à Parisville, ce 5 décembre 2017.

08.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 353-2017

La directrice générale présente et dépose le projet de règlement 353-2017 aux membres du conseil.

Déposé.

09. DATE DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

Rés 182-17

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour, l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui débiteront à 19 h 30 :

Les mardis

16 janvier
6 février
13 mars
3 avril
1 mai
5 juin
3 juillet
7 août
4 septembre
2 octobre
6 novembre
4 décembre
11 décembre (budget)

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

10. HORAIRE DES FÊTES 2017

Rés 183-17

AVIS À LA POPULATION

Pour la période des Fêtes de 2017, suivant le calendrier scolaire, le bureau municipal sera fermé du 22 décembre au 8 janvier inclusivement. De retour le 9 janvier 2018, avec l'horaire habituel.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'approuver l'horaire des Fêtes de 2017.

Adoptée.

11. SALAIRES ET CONDITIONS DES EMPLOYÉS 2018 - INDEXATION ANNUELLE

Rés 184-17

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Blanche L'Hérault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'indexer les salaires des employés selon l'IPC (Indice des prix à la consommation) du Québec en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et/ou selon les taux fixés par contrat ou entente particulière préalablement convenue.

Adoptée.

12. PAIEMENT DES FACTURES DE DÉCEMBRE ET DU 1^{er} JANVIER

Rés 185-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les factures de décembre et celles dues le premier janvier soient payées. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les chèques et effets pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

13.1 NOËL DES ENFANTS – LOISIRS DE DESCHAILLONS-SUR-ST-LAURENT

Rés 186-17

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Deschaillons-sur-St-Laurent suscitent la participation financière de la Municipalité dans la réalisation de l'événement « Noël des enfants » qui s'est tenu le 3 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants de Parisville par le biais de l'école primaire et des garderies y sont invités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville juge important d'appuyer cet événement;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la municipalité de Parisville contribue pour un montant de 300 \$ et qu'un rapport de l'événement soit présenté suite à celui-ci.

Adoptée.

13.2 CIEL LOTBINIÈRE OUEST

Rés 187-17

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le *CIEL Lotbinière-Ouest* sollicite une aide financière pour poursuivre leur mission de développement du milieu en répondant aux besoins des entreprises en matière de financement lorsqu'elles répondent aux critères afin de mobiliser l'économie locale des municipalités environnantes;

PAR CONSÉQUENT, IL RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de prendre davantage d'information sur l'organisme le *CIEL Lotbinière-Ouest* afin de comprendre à quoi servirait l'aide financière demandée.

Adoptée.

14. ASSURANCE COLLECTIVE

14.1 MANDAT À ASQ CONSULTANT EN AVANTAGES SOCIAUX

Rés 188-17

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région du Centre du Québec et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Parisville adhère à ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional ;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- Que le Conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.
- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Adoptée.

14.2 DÉLÉGATION POUR SOUMISSION

Rés 189-17

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1er février 2018;

CONSIDÉRANT QU'UN cahier des charges a été élaboré par ASQ-CONSULTANT, cabinet en assurance collective, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le Conseil délègue à la Municipalité de Wickham son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

Adoptée.

15. URBANISME

15.1 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT # 348-2017 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 306-2011

Rés 190-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a été d'avis de réviser le cadre normatif relatif aux zones exposées aux glissements de terrain applicable aux secteurs non visés par la nouvelle cartographie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE cette bonification des normes vise à assurer la sécurité des citoyens, la protection de leurs biens ainsi que la stabilité du sol;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 373 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif est entrée en vigueur le 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a initié la mise en place d'un projet de construction d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à investir dans une infrastructure pour offrir des services de télécommunications à large bande à toutes les résidences, entreprises et organismes du territoire de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 370 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour en regard aux infrastructures et équipements liés aux réseaux de télécommunication dans les affectations de la MRC de Bécancour est entré en vigueur le 22 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le plan d'urbanisme respecte le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisée et les dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Parisville est en vigueur depuis le 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Parisville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le plan d'urbanisme afin de déplacer l'affectation commerciale ainsi qu'agrandir les affectations agricole, résidentielle, industrielle et récréative;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 novembre 2017 par madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère #4;

CONSIDÉRANT QU'un avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation s'est déroulée le 5 décembre à 19h00 au 1170, rue du Terrain-de-jeu à Parisville;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement numéro #348-2017 a été remise aux membres du conseil le 30 novembre 2017 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE monsieur René Guimond,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Parisville adopte le projet de règlement #348-2017 modifiant le plan d'urbanisme # 306-2011.

Adoptée

15.2 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT # 349-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 308-2011

Rés 191-17

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 370 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour en regard aux infrastructures et équipements liés aux réseaux de télécommunication dans les affectations de la MRC de Bécancour est entré en vigueur le 22 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a initié la mise en place d'un projet de construction d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 372 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour en regard aux dispositions relatives aux matières résiduelles fertilisantes et aux grandes affectations du territoire de la MRC de Bécancour est entré en vigueur le 20 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement de distances séparatrices pour les odeurs des matières résiduelles fertilisantes en zone agricole n'est

pas du ressort des municipalités contrairement à la gestion des engrais de ferme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales les municipalités et les MRC ont le pouvoir de réglementer des dates d'interdiction d'épandage de fumiers et de matières résiduelles fertilisantes (maximum 12 jours par année);

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 373 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif est entré en vigueur le 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Bécancour a été d'avis de réviser le cadre normatif relatif aux zones exposées aux glissements de terrain applicable aux secteurs non visés par la nouvelle cartographie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE cette bonification des normes vise à assurer la sécurité des citoyens, la protection de leurs biens ainsi que la stabilité du sol;

CONSIDÉRANT QUE certaines interventions pourraient être permises à la condition qu'une expertise géotechnique répondant aux exigences prévues par le gouvernement du Québec soit présentée à l'appui d'une demande de permis ou de certificat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement de zonage respecte le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé et les dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Parisville est en vigueur depuis le 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Parisville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de refaire la mise en page de la grille des spécifications, d'autoriser la garde de poules dans le périmètre urbain, d'autoriser les services gouvernementaux dans les zones R-03, M-01, M-02, M-03, M-04, M-05 et M-06, d'autoriser divers types de résidentiel dans les zones M-04 et INST-02, de créer la zone M-09 à même la zone M-03, de supprimer la zone C-01 agrandissant par le fait même les zones A-02 et R-04, d'autoriser les usages agricoles dans la zone R-04, de créer une nouvelle zone C-01 à même la zone M-01 ainsi que de régulariser les limites des zones IND-01, REC-02 et M-06.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 novembre 2017 monsieur René Guimond, conseiller #1;

CONSIDÉRANT QU'un avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation s'est déroulée le 5 décembre 2017 à 19h00 au 1170, rue du Terrain-de-jeu à Parisville;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement numéro 349-2017 a été remise aux membres du conseil le 30 novembre 2017 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE monsieur Dany Boucher,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Parisville adopte le projet de règlement # 349-2017 modifiant le règlement de zonage # 308-2011.

Adoptée.

15.3 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT # 350-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 311-2011

Rés 192-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a été d'avis de réviser le cadre normatif relatif aux zones exposées aux glissements de terrain applicable aux secteurs non visés par la nouvelle cartographie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE cette bonification des normes vise à assurer la sécurité des citoyens, la protection de leurs biens ainsi que la stabilité du sol;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 373 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif est entré en vigueur le 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement de lotissement respecte le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisée et les dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Parisville est en vigueur depuis le 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Parisville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de refaire la mise en page de la grille des spécifications.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 novembre 2017 par monsieur Sylvain Paris, conseiller #5;

CONSIDÉRANT QU'un avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation s'est déroulée le 5 décembre 2017 à 19h00 au 1170, rue du Terrain-de-jeu à Parisville;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement numéro 350-2017 a été remise aux membres du conseil le 30 novembre 2017 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-François Bienvenue,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Parisville adopte le projet de règlement # 350-2017 modifiant le règlement de lotissement # 311-2011.

Adoptée.

15.4 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE # 351-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 310-2011

Rés 193-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a été d'avis de réviser le cadre normatif relatif aux zones exposées aux glissements de terrain applicable aux secteurs non visés par la nouvelle cartographie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE cette bonification des normes vise à assurer la sécurité des citoyens, la protection de leurs biens ainsi que la stabilité du sol;

CONSIDÉRANT QUE certaines interventions pourraient être permises à la condition qu'une expertise géotechnique répondant aux exigences prévues par le gouvernement du Québec soit présentée à l'appui d'une demande de permis ou de certificat;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 373 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif est entré en vigueur le 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a élaboré et revu un guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes le 15 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé contenait des dispositions relatives à l'entreposage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes;

CONSIDÉRANT QUE l'épandage agricole des matières résiduelles fertilisantes nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement de distances séparatrices pour les odeurs des matières résiduelles fertilisantes en zone agricole n'est pas du ressort des municipalités contrairement à la gestion des engrais de ferme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 372 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour en regard aux dispositions relatives aux matières résiduelles fertilisantes et aux grandes affectations du territoire de la MRC de Bécancour est entré en vigueur le 20 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement sur les permis et certificats respecte le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé et les dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 novembre 2017 par monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller #3;

CONSIDÉRANT QU'un avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation s'est déroulée le 5 décembre 2017 à 19h00 au 1170, rue du Terrain-de-jeu à Parisville;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement de concordance numéro 351-2017 a été remise aux membres du conseil le 30 novembre 2017 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE monsieur René Guimond,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Parisville adopte le projet de règlement de concordance # 351-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 310-2011.

Adoptée.

15.5 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT # 352-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION # 309-2011

Rés 194-17

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction de la municipalité de Parisville est en vigueur depuis le 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Parisville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction afin de refaire la mise en page de la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 novembre 2017 par monsieur René Guimond, conseiller #1;

CONSIDÉRANT QU'un avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation s'est déroulée le 5 décembre 2017 à 19h00 au 1170, rue du Terrain-de-jeu à Parisville;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement # 352-2017 a été remise aux membres du conseil le 30 novembre 2017 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-François Bienvenue,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Parisville adopte le projet de règlement # 352-2017 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction # 309-2011.

Adoptée.

16. BROSSAGE MÉCANIQUE ET DÉVELOPPEMENT DU PUIXS P-1

Rés 195-17

CONSIDÉRANT les observations faites lors de la vérification de la capacité du puits p-1 suite à l'inspection par caméra en septembre dernier, voici les travaux proposés :

- Procéder au brossage mécanique du puits
- Procéder au développement du puits P-1 par la méthode double piston air lift
- Procéder à un essai de pompage par paliers (plusieurs débits différents)
- Valider s'il y a toujours des venues de sable

CONSIDÉRANT QUE le coût associé à la surveillance des travaux de brossage du puits P-1 sont estimé à 5 690 \$ (incluant la gestion et le suivi du projet, les travaux terrains et le rapport final) et que les coûts pour la réalisation des travaux de brossage, de développement et de pompage du puits sont de 14 000 \$;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Carole Plamondon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de mandater :

- La firme Arrakis consultants Inc. pour les travaux de surveillance pour un montant estimé de 5 690\$ plus taxes;
- L'entreprise Samson et frères Inc. pour les travaux de brossage, d'essai de pompage et de développement du puits P-1 pour un montant estimé de 14 000\$ plus taxes.

Les travaux seront facturés selon le nombre d'heures réel travaillé.

Adoptée.

17. ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR UN REGROUPEMENT DE SERVICES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-ST-LAURENT

Rés 196-17

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux pour l'approvisionnement en eau potable, la qualité de l'eau potable et la gestion des eaux usées nécessitent :

- Des vérifications et analyses journalières sept jours sur sept;
- Des connaissances et compétences variées de plus en plus importantes pour les opérateurs;
- Des rapports et redditions de compte de plus en plus nombreux afin de se conformer aux exigences gouvernementales;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

- Que la municipalité de Parisville désire réaliser une étude d'opportunité sur un regroupement de services avec la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;
- Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent soit désignée comme responsable du projet et soit à ce titre autorisée à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

18. FINANCES

18.1. REVENUS

Revenus de NOVEMBRE 2017

2017/11/02	FERME ROUMER INC.	PERMIS DE DÉMOLITION	15.00
2017/11/02	MAPAQ	CRÉDIT DE TAXES	3037.22
2017/11/02	GOUVERNEMENT DU CANADA	EMPLOI D'ÉTÉ CANADA	1014.00
2017/11/02	VENTE AU COMPTANT	VENTE DE CHAISES ET TABLES SALLE	173.00
2017/11/02	CASTONGUAY JOSÉE	ACHAT TABLES ET CHAISES	70.00
2017/11/07	VÉZINA MICHEL	CRÉDIT FONCIER DÉBRANCH. AQUEDUC	302.81
2017/11/08	LEMAY DENIS	PERMIS D'ABATTAGE D'ARBRES	15.00
2017/11/08	DEPOT BENOIT	PERMIS DE RÉNOVATION	15.00
2017/11/09	FADOQ PARISVILLE	LOCATION SALLE MUNICIPALE	43.00
2017/11/09	TOUSIGNANT MANON	PUBLICITÉ PLEINE PAGE PARISVILLOIS	45.42
2017/11/14	DEMERS LINE	LOCATION SALLE MUNICIPALE	122.00
2017/11/28	CHABOT-AUDET JOANIE	NOUVEAU BRANCHEMENT AQUEDUC	1000.00
2017/11/22	LA COOP DE PARISVILLE	PERMIS DE RÉNOVATION	15.24
Total :			5 867.69\$

18.2. DÉPENSES

Dépenses NOVEMBRE 2017

2017/11/01	CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.	PHOTOCOPIES NOVEMBRE	92.25
2017/11/01	CROIX BLEUE MÉDAVIE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 263.58
2017/11/01	YVON ROY (1986) INC.	SYSTÈME DE SÉCURITÉ	310.43
30107/11/02	BOUTIN SUCCESSION DENISE	REMBOUR. TAXE TROP PERÇUE	25.97
2017/11/02	ÉNERGES SONIC INC.	HUILE CHAUFFAGE SALLE	368.57
2017/11/02	MARCOTTE FRANCIS	REMBOUR. TAXES TROP PERÇUES	120.08
2017/11/02	PM2	PEINTURE SALLE MUNICIPALE	16 393.14
2017/11/02	TOUSIGNANT CLAUDE	REMBOUR. TAXES TROP PERÇUES	451.14
2017/11/03	GROUPE AST (1993) INC.	MUTUELLE PRÉVENTION	76.17
2017/11/06	DYNAMIC ACOUSTIQUE ENR.	PLAFON SUSPENDU SALLE MUN.	10 899.63
2017/11/07	HYDRO-QUÉBEC	1223, ROUTE 265	580.90
2017/11/08	GROUPE SYMAC	GRAISSE À ROULEMENT	7.17

2017/11/08	LBC CAPITAL	LOCATION PHOTOCOPIEUR	95.94
2017/11/09	LES DISTRIBUTIONS PIERRE LAROCHELLE INC	CHEVALET LIVRES BIBLIO	91.98
2017/11/09	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET	RAMASSER BLOCS DE BÉTON	91.98
2017/11/10	PETITE CAISSE	CUISINIÈRE SALLE MUNICIPALE	100.00
2017/11/11	ÉNERGIES SONIC INC.	HUILE CHAUFFAGE BUREAU	500.06
2017/11/12	DOMINIQUE LAPOINTE	PAPIER HYGIÉNIQUE	18.39
2017/11/13	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	NOUV. BRANCH. 890-892 PRINCIPALE	2 135.67
2017/11/13	SOGETEL INC.	INTERNET	40.19
2017/11/14	CTI CHAISES ET TABLES INTERNATIONALES	CHAISES ET TABLES SALLE MUN.	19 512.42
2017/11/14	GARAGE R. PARIS INC.	REPEINDRE PORTE SALLE MUN.	402.41
2017/11/14	GROUPE CASTONGUAY	RÉPARATION DE 2 LUMIÈRES DE RUE	730.09
2017/11/14	MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS	INSPECTEUR POUR NOUV. BRANCH.	105.00
2017/11/14	PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.	PAVAGE NOUV. BRANCH.890-892 PRINCIPALE	3 432.00
2017/11/15	9356-2114 QUÉBEC INC.	RÉFRIGÉRATEUR SALLE MUNICIPALE	454.15
2017/11/15	CHABOT GÉRALD	AIDE SALLE MUN. 5.5H	82.50
2017/11/15	ICIMÉDIAS	AVIS MODIFICATION RÈGL. ZONAGE	907.15
2017/11/15	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET	PRÉP. ROUTE NOUV. BRANCH. 890-892 PRINCIPALE	91.98
2017/11/15	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	DÉCLARATION COTISATION RRQ	22.16
2017/11/15	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 234.15
2017/11/16	ÉBÉNISTERIE FRITZ ZWYGART	ARMOIRES CUISINE SALLE MUN.	4 268.26
2017/11/17	ENFOUIBEC	CONTENEUR POUR RÉNOS SALLE	546.13
2017/11/17	HYDRO-QUÉBEC	975 PRINCIPALE OUEST	174.76
2017/11/18	LES EXCAVATIONS ROLAND LAQUERRE INC.	NOUV. BRANCH. 640 PRINCIPALE EST	646.74
2017/11/18	LES EXCAVATIONS ROLAND LAQUERRE INC.	NOUV. BRANCH. 640 ET 890-892 PRINCIPALE EST	684.11
2017/11/18	LES EXCAVATIONS ROLAND LAQUERRE INC.	ENTRETIEN SITE RÉSIDUS VERTS	862.31
2017/11/20	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	SABLAGE SUITE RINÇAGE RÉSEAU	143.72
2017/11/21	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	337.78
2017/11/23	GILLES LAVIGNE	ÉLAGUAGE/ESSOUCHAGE PISTE MULTI	1 580.00
2017/11/28	BELL CANADA	TÉLÉPHONE SALLES	259.10
2017/11/28	BELL CANADA	TÉLÉPHONE BUREAU	189.77
2017/11/28	L'HÉRAULT MARIE-BLANCHE	REMB. KILO. RENCONTRE CULTURELLE	24.00
2017/11/29	MRC DE BÉCANCOUR	QUOTE-PART FIBRE OPTIQUE	12 816.00
2017/11/29	SPAM INFORMATIQUE	CONFIG. ORDI INSPECTEUR	36.79
2017/11/30	DOMINIQUE LAPOINTE	CAFÉ	25.98
2017/11/30	LAROSE ET FILS LTÉE	DISTRIBUTEURS SAVON SALLE MUN	149.80
2017/11/30	CHABOT GÉRALD	AIDE NOVEMBRE 12.5H	187.50
2017/11/30	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	DÉCHET ET RECYCLAGE NOVEMBRE	3 848.87
2017/11/30	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE NOV	75.42
2017/11/30	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE NOV	63.93
2017/11/30	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE NOV	24.38
2017/11/30	LES PUBLICATIONS MUNICIPALES	PARISVILLOIS DÉCEMBRE	821.48
2017/11/30	VISA AFFAIRES	DROITS MUTATION – BELL CELLULAIRE – FRAIS DE POSTE – ACHATS SALLE MUN	930.03
2017/11/30	REVENU QC DAS	DAS NOVEMBRE	3 433.36
2017/11/30	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS NOVEMBRE	1 357.14
2017/11/30	INVESTISSEMENTS REER	REER NOVEMBRE	1 233.62
2017/11/30	LA COOP DE PARISVILLE	PIÈCES ENTRETIEN – RÉPARATION VOIRIE/AQUEDUC/SALLES	581.34
2017/11/30	BMR FORTIERVILLE	PIÈCES ENTRETIEN – RÉPARATION VOIRIE/AQUEDUC/SALLES	1 276.41
Total:			97 215.98\$

Rés 197-17

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

18.3. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 14 566.30 \$.

19. RAPPORT DES ÉLUS

Jean-François Bienvenue

- Rencontre harmonisation des règlements

René Guimond

- Caucus budget
- Travaux à la salle

Carole Plamondon

- Caucus budget
- Aide à la salle

Marie-Blanche L'Hérault

- Caucus budget
- GalART
- Rencontre comité culturel
- Rencontre OMH
- Souper des fêtes de la FADOQ

Maurice Grimard

- Rencontre de travail sur le budget à la MRC
- Soirée reconnaissance du lieutenant-gouverneur
- Rencontre bilan inspection en bâtiment
- Assemblée des maires
- Rencontre Marie-Hélène Desbiens, ingénieure
- Rencontre MRC – Harmonisation des règlements
- Rencontre Ministre Anglade – Subvention Fibre optique
- Rencontre Transport des personnes
- Souper des fêtes de la FADOQ
- Souper des fêtes du Club de Croquet

20. CORRESPONDANCE

MRC de Lotbinière – Service de vidange des fosses septiques
Assurances PMA – Renouvellement des assurances générales
Loisirs sport Centre-du-Québec – 6 à 8 Loisir municipal
UPA – Félicitations et tournée des municipalités
CPTAQ – Orientation préliminaire – Ponceau P-12606
École Le Phare – Croquarium
MRC Bécancour – Sonia Giroux pour le projet Terre des jeunes

21. VARIA

Nil.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil.

23. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Rés 198-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit ajournée à 21h00 et qu'une séance d'ajournement soit tenue le mardi 12 décembre 2017.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

Maurice Grimard, Maire

Dominique Lapointe, Secrétaire-trésorière